



Philippe  
GUITTET

# En 2008, avec le SNPDEN : proposer, agir, avancer

Meilleurs vœux 2008 à tous les adhérents du SNPDEN, à tous les lecteurs de *Direction*, à tous ceux qui viennent de prendre connaissance de la nouvelle « lettre de Direction ».

Le 8 février prochain, comme le prévoyait le relevé de conclusions signé en janvier dernier avec le ministre de l'Éducation nationale, le SNPDEN sera convié à un premier bilan de son application.

Les engagements statutaires ont été tenus. Les avancées se situent dans le droit fil du protocole de 2000 et du statut de 2001.

Le pourcentage des promotions à la hors classe a été fortement augmenté et le nombre des promotions vers la première classe a été fixé pour les années 2008 et 2009 à 750 personnels de direction. La pugnacité de nos négociateurs n'aura d'égale que celle de nos commissaires paritaires pour que chacun puisse bénéficier de promotions dans des délais raisonnables.

Lors des négociations, le SNPDEN, conformément à un choix politique affiché a prioritairement revendiqué une réduction positive de rémunération entre chefs et adjoints et entre catégories d'EPL. Les adjoints se verront enfin reconnaître l'IRD (indemnité de responsabilité de direction). C'est enfin la reconnaissance en terme statutaire de l'équipe de direction. Près de 360 collègues, lycées professionnels et lycées seront reclassés au premier septembre 2008.

Pour la première fois, le temps de travail des personnels de direction est reconnu et défini sur une base légale. Nous rendrons compte de l'exécution de nos missions et non de notre emploi du temps, puisque, comme cadres, nous sommes en mesure d'organiser notre travail de manière autonome. Nous pouvons maintenant bénéficier du compte épargne temps assorti de préférence d'une déclaration annuelle a posteriori. Pour l'année scolaire 2007-2008, cette possibilité sera ouverte fin 2008, pour tous ceux qui sur une année scolaire n'auront pu bénéficier des 47 jours de congés annuels.

C'est d'ailleurs parce que nous n'avons pas pu bénéficier dès cette année de cette possibilité attribuée aux fonctionnaires de « monétiser » notre compte épargne temps, parce que nous ne pouvons pas non plus bénéficier d'heures supplémentaires, que le Premier ministre et le ministre de l'Éducation nationale ont pris la décision unilatérale d'une prime exceptionnelle pour les personnels de direction, reconnaissant, par là même un investissement en temps de travail que d'ailleurs chacun, dans l'opinion, s'accorde à reconnaître. De ce fait, il aurait été préférable d'attendre la réunion annuelle de bilan avant d'attribuer cette gratification.

Après le SNES, le SGEN – CFDT et la petite organisation de personnels de direction de la FSU, ont dénoncé « l'indécence » de cette mesure parce que fondamentalement ils ne défendent pas les intérêts matériels des personnels de direction mais principa-

lement ceux des personnels enseignants : l'un parce que c'est un syndicat général où les enseignants sont majoritaires, l'autre parce qu'il est le cheval de Troie du SNES au sein des personnels de direction. En effet, si tel n'avait pas été le cas, ils auraient dénoncé avec plus de vigueur la mise en œuvre des heures supplémentaires défiscalisées, premier pas vers l'individualisation des salaires, qui risque de mettre à mal les solidarités.

Le SNPDEN, principal syndicat des personnels de direction, devait-il s'opposer à cette gratification ? Bien évidemment non ! Mais il s'agissait d'une décision unilatérale et non pas d'une négociation ou même d'une concertation avec le ministère, car alors conformément à nos mandats, nous aurions demandé que la prime des adjoints représentent au moins les deux tiers de celle des chefs d'établissements. L'accepter ne nous amène en rien à renoncer à notre combat syndical sur nos revendications et propositions. En aucun cas cette prime ne nous lie les mains dans notre combat syndical à venir.

De la même manière nous dénoncerons toute rémunération fondée, non pas sur la manière de servir mais, sur la performance individuelle ou collective forcément trop dépendante de facteurs externes à notre activité et destructrice de l'idée même de service public.

Dès la rencontre bilan du début février, nous présenterons tous les éléments critiques de la mise en œuvre du relevé de conclusions mais aussi de la charte de pilotage, à partir des observatoires que nous avons mis en place dans chaque académie et nous vous ferons part à ce moment là tant au niveau national qu'académique de nos remarques.

Nous protesterons contre le retard pris dans la mise en œuvre des pôles administratifs.

Nous redirons que le préalable à une autonomie réelle de l'établissement, est la fin de pratiques hiérarchiques fondées sur l'injonction et l'autoritarisme particulièrement prégnants de la part de nos recteurs et de nos inspecteurs d'académie parce qu'eux-mêmes sont soumis à l'accélération du temps politique et à la nouvelle culture de l'évaluation quantitative.

C'est, en effet, cette rupture avec les pratiques anciennes qui peut modifier profondément les pratiques de pilotage des établissements. La simple application des textes pourrait faire du chef d'établissement un véritable président d'EPL : « le chef d'établissement rend compte de sa gestion au conseil d'administration et en informe l'autorité académique et la collectivité territoriale » (article 8 dernier alinéa du décret du 30 août 1985 modifié).

Enfin, pour donner du sens à l'autonomie ou à la responsabilité des collèges et des lycées, pour faire vivre le projet d'établissement, pour mettre en place le contrat d'objectifs, il est déterminant de donner un pourcentage significatif de moyens horaires et budgétaires spécifiques.

...SUITE PAGE 6

## SUITE DE L'ÉDITO PAGE 3...

Le SNPDEN est aussi présent sur de nombreux autres dossiers :

- **La carte scolaire.** Tout assouplissement doit être régulé pour aboutir à une meilleure mixité sociale et scolaire. La seule liberté donnée aux parents, comme le préconise le rapport Attali, ne peut en effet que renforcer la concurrence entre établissements, destructrice du service public d'éducation.
- **L'avenir du collège.** Alors que nous avons soutenu la mise en place du socle commun de connaissances et de compétences, les corps d'inspection semblent toujours aussi peu mobilisés. Il semble que notre ministère ait définitivement renoncé à un projet éducatif d'ensemble pour la réussite des élèves pour se recentrer sur les seuls dispositifs de remédiation a posteriori.
- **L'évolution de l'enseignement professionnel.** Nous avons signé le protocole de discussion car si nous souhaitons la mise en place de baccalauréats professionnels en trois ans, cela ne doit pas se faire à marche forcée et au détriment des élèves les plus en difficulté à la sortie du collège.
- **Une réforme du lycée** devrait être engagée avant la fin de cette année scolaire. Nous serons en particulier attentifs à l'avenir des baccalauréats technologiques.
- **La reconquête souhaitable du troisième trimestre** doit être menée dans la plus grande concertation pour lever toutes les difficultés.
- **La mutation de l'enseignement supérieur.** Nous veillerons à la promotion des BTS et à la démocratisation des CPGE, en nous impliquant pour que l'orientation active et le portail unique permettent à chacun de nos élèves de trouver la meilleure voie de réussite. Nous avons engagé pour cela un cycle de discussions avec la Conférence des Présidents d'Universités.
- **L'avenir des GRETA et des CFA**, dans l'enseignement public.
- **L'accueil des handicapés** et l'avenir de l'enseignement adapté.
- Une attention constante sur les problèmes **des publics en difficulté** et en souffrance, sur ceux de la violence et de la sécurité dans les établissements scolaires.
- La politique de la ville et ses conséquences sur « **l'éducation prioritaire** ».
- Les suites de **la commission Pochard** sur la revalorisation de la condition enseignante.
- **Les réformes annoncées de la fonction publique**, des retraites et de la protection sociale que nous aborderons avec l'UNSA-Education et l'UNSA-Fonctionnaires. Le SNPDEN a participé à l'action commune de la fonction publique et des fédérations de l'Éducation nationale, du 24 janvier, avec sa fédération. Les actifs et les retraités du SNPDEN se sont mobilisés pour assurer la réussite de la mobilisation, **pour une revalorisation salariale** de tous les fonctionnaires, pour dénoncer la suppression de milliers postes du second degré, mais aussi et surtout pour indiquer que nous ne voulons pas d'une réforme de la fonction publique sur les seuls critères de productivité au détriment du service au public.
- **La laïcité** enfin qui est bien mise à mal, confondue au plus haut niveau avec la diversité et la tolérance alors qu'elle devrait reposer avant tout sur la liberté de conscience, l'égalité des droits et l'universalité de la loi commune.

Sur chacun de ces dossiers et sur d'autres qui se présenteront, nous vous ferons part de nos propositions, de notre action et des avancées que nous avons pu obtenir.

À la rentrée scolaire 2008-2009, je ferai publiquement état de l'avancement de ces dossiers.